Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_127-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 23 juin 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS ; Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN (à partir de la délibération N°CC-108/2026) ; Patrick POCARD (à partir de la délibération N°CC-115/2026) ; Kevin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE (à partir de la délibération N°CC-118/2026) ; Maud GAVAUD ; Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Pascal MARCHAND donne pouvoir à Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillers communautaires absents :
Nellie JOLIVET ; Stéphane JAN.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-108/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Votants : 53, 54 à partir de la délibérationN°CC-108/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 56 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-127/2026 – AFFAIRES FINANCIÈRES – TRANSFERT D'IMMOBILISATIONS DU BUDGET ANNEXE « BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES » VERS LE BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Michel PICHARD

Vu le travail de rapprochement de l'inventaire comptable de l'EPCI et de l'inventaire physique,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_127-DE

Considérant que les biens de l'EPCI doivent être affectés à chaque budget concerné par ajustement de l'inventaire tenu par l'ordonnateur et de l'actif tenu par le comptable,

Considérant que les immobilisations ci-après, sont inscrites à l'inventaire du budget annexe « bâtiments économiques » (76016) et doivent être affectées au budget principal (76000),

Considérant que l'une des immobilisations est enregistrée au compte 21321 mais ne concerne pas un immeuble de rapport et devrait donc être imputée au 21328,

Vu l'instruction comptable M57,

Il est proposé au conseil communautaire le transfert du budget annexe « bâtiments économiques » (76016) au budget principal (76000) et la réimputation des immobilisations mentionnées ci-après :

Article Initial	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	Article Définitif	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	VNC
21321	20071003B	Bâtiment rue des Carmes	21328	07/11/2003	159 617,65 €	37 257,65 €
2151	CCJ-VRD1	VOIRIE JONCTION ZONE OXYGENE	2151	29/07/2011	1 158,18 €	1 158,18 €
2151	CCJ-ZACOMM-09	ZONE COMMERCIALE NORD GIRATOIRE	2151	21/07/2009	358 866,60 €	358 866,60 €
2151	CCJ-200801	LA BOURDONNAYE MAITRISE D'OEUVRE	2151	09/04/2008	2 466,98 €	2 466,98 €
21538	CCJ-BOURDONNAYE-2014	TVX TERRASEMENT VOIRIE RESEAU	21538	04/04/2014	487,43 €	487,43 €
2111	CCJ-TER7	EXTENSION ZONE CARADEC COETDIG	2111	13/12/2007	192 399,06 €	192 399,06 €
2111	CCJ-TER8	ZA CARADEC WE162 LE GLEUT +185 +187	2111	26/02/2008	6 404,07 €	6 404,07 €
2158	CCJ-ZACARA08	ZA CARADEC	2158	14/10/2008	4 646,44 €	0,00 €

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 22/06/2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **AUTORISE** le transfert des immobilisations du budget annexe « bâtiments économiques » vers le budget principal ci-dessus indiquées ;
- **AUTORISE** la réimputation budgétaire des immobilisations concernées ;

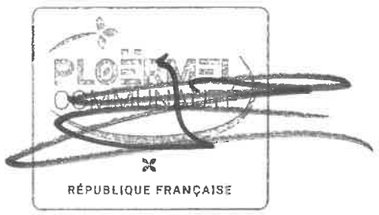
Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_127-DE

- **AUTORISE** le comptable public à procéder aux écritures comptables d'ordre non budgétaire nécessaires à ce transfert.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.